



Objectifs

Accompagner les personnes en perte d'autonomie

Programme de la formation

Le Titre Professionnel ADVF peut être acquis bloc de compétences par bloc de compétences ou en totalité, par la voie de la formation ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'ADVF contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer dans le respect de leur vie privée, de leur dignité et de leur intégrité. Il met en oeuvre les gestes et techniques appropriés pour accompagner les différents publics concernés en toute sécurité. Il assure également la garde des enfants vivant à domicile. L'ADVF s'adapte à des contextes divers en faisant preuve de bienveillance, d'écoute et de contrôle de soi. Compte tenu de la spécificité du travail à domicile, il doit savoir travailler en autonomie. Une bonne résistance physique est nécessaire pour la tenue de l'emploi.

Le TP ADVF, diplôme de niveau 3, se compose de trois blocs de compétences appelés certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- **CCP 1** « Entretien du logement et le linge d'un particulier »
- **CCP 2** « Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien »
- **CCP 3** « Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile »



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public



PRÉ-REQUIS

Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs



DURÉE

Nous consulter



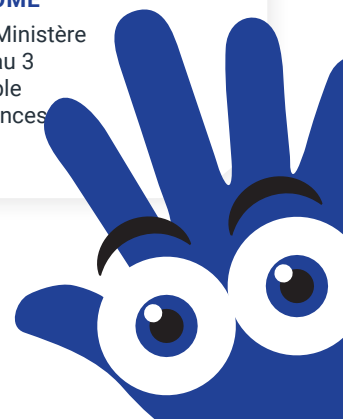
NOMBRE DE STAGIAIRES

Nous consulter



SANCTION/DIPLÔME

Titre Professionnel du Ministère du Travail de niveau 3
Validation possible par bloc de compétences



Titre Professionnel Assistant(e) de Vie aux Familles

Débouchés / Métiers

Poursuite d'études :

Certificat complémentaire de spécialité « accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile », ou évolution vers les fonctions d'accompagnant(e) éducatif et social, aide-soignant(e) ou vers les métiers de la petite enfance.

Métiers :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile

Modalités d'évaluation

Le TP ADVF peut s'obtenir sur la base des éléments suivants :

- Une mise en situation professionnelle qui reconstitue une situation de travail rencontrée couramment par un(e) ADVF : l'évaluation est centrée sur la maîtrise des gestes professionnels
- Un dossier professionnel (DP)
- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation (sauf pour la VAE)
- Un entretien final avec le jury composé de professionnels pour vérifier le niveau de maîtrise de l'ensemble des compétences

Obligation réglementaire : Lors de la session d'examen, le candidat présente soit le certificat « acteur prévention secours aide et soins à domicile » (APS – ASD), soit le certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Brainstorming
- Plateforme de formation digitale
- Mise en situation en plateau technique...